

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 septembre 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 10 000 € : 1 500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 10 000 € et 100 000 € : 8 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 100 000 € : 8 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 300 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société VRS SYNDIC , SAS au capital de 2500 € - Siège social : 2, Rue de St Just - RCS ST ETIENNE n° 931663140 - Carte professionnelle Transactions n° CPI 4202 2024 000 000 009 délivrée par LYON METROPOLE ST-ETIENNE ROANNE
Garant : GALIAN , 89, Rue La Boétie - 75008 PARIS

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.